

# Entrevue avec le Vice-recteur

Une délégation du SNES-NC a été reçue le 28 septembre 2017 par le Vice-recteur. A l'ordre du jour de cette audience :

- ✓ un premier bilan des travaux sur le mouvement des personnels pour la rentrée 2018
- ✓ les préoccupations sur les incivilités et les violences dans les établissements.
- ✓ des questions diverses, notamment sur l'application de la réforme des collèges en Nouvelle-Calédonie, la formation, l'application du Plan Promotion Carrières et Retraites (PPCR) en Nouvelle-Calédonie, la reconnaissance des CIMM pour les agents du cadre Etat

## Violence autour des établissements scolaires

Le Vice-recteur choisit d'emblée l'information sur les violences récentes autour des établissements (en particulier le vendredi 18 septembre près du Lycée du Grand Nouméa) et affirme qu'une « prise de conscience » a été opérée : une « cellule de crise » a été constituée (Haut-commissariat, Vice-rectorat, police, gendarmerie, justice), avec connexions entre ses composantes, qui a permis par exemple de repérer, par recoupement d'informations, une journée à risque le vendredi 25.

C'est « un point de vigilance qui va perdurer ». Il s'agit, bien sûr, de réaliser des opérations de surveillance et de prévention ; mais il y aura aussi de la répression, par exemple à l'encontre de ceux qui font des vidéos et les diffusent.

En outre les parents des élèves qui se sont absentés les après-midi des derniers vendredis seront convoqués pour explications. Par ailleurs un séminaire sur la sécurité reste prévu (demi-journée entre le 20 et le 25 octobre), comme la création d'un plan de prévention (mais on attend l'élection d'un président de gouvernement).



**Nous avons depuis longtemps alerté l'administration - sans grand résultat - sur les graves conséquences des actes d'incivilité et de violence, qui affectent les établissements, pèsent sur l'ambiance de travail, et finalement nuisent gravement à la qualité du service éducatif. Nous appelons à ce que tous les problèmes d'indiscipline qui surviennent dans tout établissement soient signalés et traités, sur le grand Nouméa comme en brousse.**

## Des créations de postes en Nouvelle-Calédonie !

Nous revenons ensuite sur le mouvement pour la rentrée 2018 en rappelant notre satisfaction de voir la création de postes (grâce au dernier protocole Etat, à la transformation de Blocs de Moyens Provisoires -BMP- et à la réduction du volume des heures supplémentaires) davantage en correspondance avec les besoins réels. Le Vice-recteur insiste sur des créations qui concernent l'assistance sociale, les COP, CPE, adjoints d'éducation, infirmiers.

Au sujet des recrutements, nous insistons sur la nécessaire adéquation entre les besoins et un recrutement pertinent. Le Vice-recteur évoque la nécessité d'un « plan pluriannuel pour une visibilité des besoins par discipline », et constate les besoins en enseignants spécialisés en SEGPA (Koutio, Koumac), en espagnol, et aussi en anglais. Il reconnaît que le trop grand nombre de BMP sollicite des Maitres-Auxiliaires qu'on ne peut ensuite retrouver pour les remplacements.



Cette année, l'offre de postes d'enseignement s'est améliorée, et le SNES-NC s'en félicite. Cependant certains établissements restent en sureffectif et mériteraient d'autres dotations ; par ailleurs l'affectation de davantage de titulaires, dans certains établissements isolés, permettrait une meilleure continuité de leurs projets pédagogiques. Enfin, dans certaines disciplines, comme par exemple en anglais, l'absence de recrutement extérieur ne contribue pas à l'enrichissement des pratiques pédagogiques ; les collègues titulaires n'ont très souvent pas d'autre expérience de l'enseignement que celui effectué en Nouvelle-Calédonie.

## Groupes de Travail vs CAPL ?

Nous rappelons par ailleurs notre opposition à la tenue de « groupes de travail » (GT), qui n'ont pas de compte rendu ni remontée au Ministère : une redéfinition de ce genre d'instance est à opérer ; nous insistons en particulier sur le GT qui concerne le recrutement des personnels Etat (mouvement « extra territorial »), véritable casting où viennent siéger des représentants du cadre Territorial.

Nous évoquons la possibilité de recours qui pourraient être menés par les collègues métropolitains contre les décisions prises lors de ce GT.



**Les opérations qui concernent la mobilité des personnels doivent se dérouler en toute transparence et garantir l'équité de traitement pour tous les collègues concernés ; c'est pour eux une opération de carrière importante, qui doit être menée dans le respect des personnes et de leurs droits. Les représentants élus du SNES-NC dans ces instances interviennent dans cet objectif et veillent à ce que toute injustice dans l'examen des candidatures soit bannie.**

## Territorialité vs CIMM ?

Nous informons le Vice-recteur qu'après informations prises par le SNES auprès du ministère, il apparait que des dossiers de demande de reconnaissance du Centre des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) ne parviennent pas au bureau ministériel concerné et restent « bloqués » en Nouvelle-Calédonie.

Le Vice-recteur admet « *les CIMM, c'est un dossier que je n'ai pas investi* » ; il précise que depuis quelques mois « *une jurisprudence se consolide* » concernant le « faisceau d'indices » (différent des critères définis pour l'intégration dans la Fonction Publique de Nouvelle-Calédonie) utilisé pour répondre aux demandes. Pour lui, on s'est récemment « *aligné sur ce que veut la Nouvelle-Calédonie* » mais « *ce n'est pas le droit* » ; pour conclure : « *je ne veux pas qu'au gré des événements on change les règles des CIMM* ».

Lors du GT d'affectation des postes à profils particuliers qui suivra cette audience, le Vice-recteur rappellera d'ailleurs cette position aux représentants d'un syndicat local bien implanté chez les territoriaux.



**Il est inadmissible que les collègues qui déposent un dossier pour la reconnaissance de leurs CIMM sur le Territoire n'obtiennent pas de réponse. Nous avons interpellé l'ensemble des acteurs sur ce problème, et les représentants du SNES-NC seront reçus très prochainement par le Haut-Commissaire.**

## Postes spécifiques ... généralisés !

Au sujet du mouvement spécifique, nous nous étonnons du grand nombre de postes proposés (46), et rappelons notre crainte que par la disparition d'un barème, le traitement des candidatures des collègues soit inégalitaire ; la sélection se fonde essentiellement sur les avis de l'inspection, et avec le PPCR, la pertinence des critères de sélection va être remise en cause. Le Vice-recteur explique que ce recours aux postes spécifiques, « *c'est une manière de traiter conjoncturellement les problèmes* » de recrutement ; il envisage par ailleurs la clarification du statut des directeurs de SEGPA, des assistants chefs des travaux et des services en DNL (où des collègues recrutés sur leur profil DNL ne se voient pas attribuer lesdites heures ...).



**Nous avons toujours considéré que ce mouvement spécifique devait se limiter à quelques emplois très spécialisés (CPGE par exemple), pour des personnels qui ne se trouvent pas nécessairement sur le Territoire. Par ailleurs une sélection des candidats réalisée selon l'avis prépondérant des inspecteurs ou les chargés de mission ne garantit pas l'objectivité. C'est pour cela que nous serons très vigilants lors de l'étude des dossiers en Commission Administrative Paritaire.**

## Une remontée des besoins depuis les établissements, vers le Vice-rectorat

Concernant la gestion des moyens, le Vice-recteur souhaite (re)donner l'initiative aux établissements, en application de l'esprit des textes. L'objectif est de responsabiliser les Conseils d'Administration (CA) des établissements pour qu'ils définissent eux-mêmes les moyens qui leur sont nécessaires, et organisent leur Dotation Horaire Globale : que les CA soient ainsi les « donneurs d'ordres », réellement. A charge ensuite aux services du Vice-rectorat d'octroyer les moyens.



**Nous apprécions un projet qui permettrait de responsabiliser les CA et leurs administrateurs (parmi lesquels les représentants des enseignants) afin que leurs prérogatives sur l'estimation des moyens soient pleinement assurées. Ceci serait un juste retour à un fonctionnement cohérent de l'attribution des moyens.**

## Questions diverses...

- ✓ Les ZEP (qui n'existent plus en Métropole)

Le Vice-recteur souhaite garder la sélection de zones qui méritent des moyens. Mais il rappelle qu'une politique d'Aide Prioritaire reste inopérante s'il n'y a pas de politique de la ville, les problèmes ne sont pas seulement dans les établissements : « *si je ré-ouvre le dossier des Etablissements Prioritaires, ce sera en 2019 après sollicitation, en 2018, des villes et des Provinces* », dans la logique d'un « *Contrat Educatif Territorial* ».

Le Vice-recteur cite en particulier Kaméré et les établissements de la Côte Est ; il fait allusion aussi aux résultats reçus récemment sur les évaluations en 6ème et en lycée, pour conclure : « *il y a des situations pour lesquelles il faut faire bien plus et mieux* », on bénéficie pour cela d'une conjoncture qui apporte des moyens : baisse des effectifs et apport des postes de la Mise à Disposition Globale et Gratuite (MADGG).

- ✓ Appel à candidatures aux postes de TZR

L'opération, qui était une première, n'a pas engendré un grand nombre de candidatures, probablement par manque d'explications sur les conditions de ces affectations. Le GT qui suivra cette audience décidera une relance de l'appel à candidatures.

- ✓ Suivi des stagiaires et des néo-titulaires

Nous regrettons que beaucoup soient laissés sans réel soutien, par exemple à la suite d'une prolongation de stage. Le Vice-recteur reconnaît les faits, qu'il a pu par exemple constater à Païta Sud, et explique que beaucoup a été demandé aux inspecteurs pour la formation sur la réforme des collèges. L'an prochain, il y aura moins de journées pour cette formation (3 au lieu de 6), et donc davantage de possibilités pour les visites aux nouveaux enseignants.

- ✓ Les contrats des Maitres-Auxiliaires

Nous réclamons une clarification des contrats des MA : de droit public ou de droit privé ? Par ailleurs nous souhaitons que soit facilité l'accès aux formations, pour lesquelles ils doivent être *convoqués* (absence légale et remboursement des frais de transport) et non *invités*.

- ✓ Application en Nouvelle-Calédonie des récents aménagements de la réforme des collèges

Le Vice-recteur indique qu'il a pris contact avec le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et son Président sur ce sujet : on gardera, dans le Projet Educatif Calédonien, les modifications proposées (par exemple pour ce qui concerne les langues anciennes, les classes bilingues...) ; mais on maintiendra le cap pour les EPI, les élèves choisiront parmi les trois sélectionnés localement (et non les six).

- ✓ Application du PPCR en Nouvelle-Calédonie

Le plan de revalorisation des carrières va évidemment s'appliquer pour les fonctionnaires du cadre Etat. Le retard actuel sur les reclassements est dû à un problème informatique qui affecte également la Métropole. Pour ce qui concerne les collègues du cadre « territorial », l'application du PPCR est plus problématique et relève d'une décision du gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

- ✓ Inscription des élèves de terminale pour leur poursuite d'études

En Nouvelle-Calédonie, ce sont les enseignants (professeurs principaux) de terminale qui inscrivent les élèves sur l'application SupNC (équivalent d'APB en Métropole). Pour nous il est souhaitable que les élèves fassent l'inscription eux-mêmes, comme en Métropole. Il serait également souhaitable que les formations sélectives de l'Université de Nouvelle Calédonie (prépa, PACES) soient intégrées à l'application. Le Vice-recteur prend note mais « *se laisse le temps* », en 2018, de mieux organiser l'orientation.

## En conclusion...

**La diversité des questions soulevées lors de cette entrevue, les éléments de réponses apportés, l'écoute dont fait preuve le Vice-recteur, constituent des signes positifs.**

**Notre syndicat est pleinement engagé pour la réussite du Projet Educatif Calédonien ; nous continuerons à veiller à ce que les enseignants puissent y travailler avec le plus de facilités possible, grâce à une information et une formation réellement adaptées aux besoins. Nous constatons avec satisfaction que certaines de nos inquiétudes ont pu trouver des réponses. Comme toujours, nous restons vigilants, dans l'intérêt des élèves et des étudiants calédoniens.**